

Régulièrement convoqué le 18 octobre 2022 par le Président, les membres du Comité Syndical, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal à Plouharnel en ce jour, le mardi 25 octobre 2022 à 13 heures 30 minutes.

Titulaires Présents : D. BERNARD, S. LE CHAT, A. PESSEL, E. PIGEON, A. PINARD, S. DOYEN, G. GOUARIN, MC LE QUER, G. PIERRE

Suppléants Présents : -

Pouvoirs : D. RIGUIDEL, titulaire empêchée, donne pouvoir à G. PIERRE

Assistent également à la réunion :

Anthony HAMEL, Directeur du syndicat mixte

En l'absence du Président empêché et suite à l'absence de quorum à la séance du 18 octobre 2022, le Vice-Président, Gérard PIERRE, déclare que la séance se tient sans condition de quorum conformément aux statuts.

Annie PINARD est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 07 juin 2022

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du syndicat mixte, Monsieur Le Vice-Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du précédent procès-verbal de séance du comité syndical.

En l'absence de toute autre intervention, Monsieur Le Vice-Président fait constater l'adoption du procès-verbal de la séance du 07 juin dernier.

Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2022

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du syndicat mixte, Monsieur Le Vice-Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du précédent procès-verbal de séance du comité syndical.

En l'absence de toute autre intervention, Monsieur Le Vice-Président fait constater l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre dernier.

Décision modificative n°2 – Virement de crédits

Rapporteur : G. PIERRE, Vice-Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE la Décision Modificative n°2 – type virement de crédits - telle que présentée.

Autorisation de recours aux services civiques

Rapporteur : G. PIERRE, Vice-Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **DECIDE DE RECOURIR** au dispositif du Service Civique ; **AUTORISE** le Président, à réaliser toutes les démarches nécessaires au recrutement de volontaires au sein de syndicat mixte en fonction des missions repérées, des capacités d'accueil et de tutorat ; **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ; **AUTORISE** le Président, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'engagement des volontaires.

Attribution du marché public pour l'implantation de toilettes sèches

Rapporteur : G. PIERRE, Vice-Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **RETIENT** la proposition du groupement Les 4 f Toilinaire / Respect O, dans le cadre du marché public pour l'implantation de toilettes sèches, pour un total de 142 576€ HT ; **DECIDE** de **NOTIFIER** le marché en ce sens ; **DIT** que les crédits sont inscrits au budget ; **AUTORISE** le Président à signer tout document y afférent.

Candidature du syndicat mixte pour l'animation du nouveau Docob Natura 2000

Rapporteur : G. PIERRE, Vice-Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **ACCEPTÉ DE SE PORTER** candidat auprès du Préfet pour être opérateur Natura 2000 pour l'animation du DOCOB de la ZPS « Baie de Quiberon » et la ZSC "Massif dunaire de Gâvres Quiberon et zones humides associées" ; **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y afférent.

Préparation du dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France

Rapporteur : G. PIERRE, Vice-Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **ACCEPTÉ DE PREPARER** le dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France pour un dépôt en fin d'année 2023 ; **MET TOUT EN OEUVRE** pour respecter cette échéance.